

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du samedi 14 avril 2007

Présents :

F.Dalongeville, P Bellonnet, V Joly, S Derriche,
F Mommelé, F. Meunier.

Absents excusés : M. Sagie, E Herbain

Absents : L Desmet

Date de convocation du Conseil Municipal : 10/04/ 2007.

1. Vote du compte administratif 2006 :

Madame PIDEMONT Virginie, Secrétaire, présente le compte administratif 2006.

Le Compte administratif 2006 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de

59 803.69 Euros et fait apparaître un solde d'exécution positif de la section d'investissement de 9 007.36 Euros.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire sort de la salle du conseil pendant la délibération.

Le compte administratif 2006 est approuvé à l'unanimité.

2. Vote du Compte de gestion 2005

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2006 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2006
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant que toutes les opérations sont conformes.

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2006, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2006 en ce qui concerne

les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;
- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2006 par le Receveur, visé et certifié
Conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. Affectation du résultat 2006

- Après avoir entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,
Après avoir approuvé le même jour, le Compte administratif 2006 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de **59 803.69 Euros** (cinquante neuf mille huit cent trois euros et 69cts)
- Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution positif de la section d'investissement, entraînant un besoin de financement s'élevant à la somme de 9 007.36 euros.

Décide sur proposition du Maire d'affecter au budget primitif le résultat comme suit :

• Affectation de résultat (1068)	
<u>Financement de la section d'investissement</u>	<u>9 007.36</u>
<u>Euros</u>	
• Affectation complémentaire en réserves (comptes 1068)	
• Report en section de fonctionnement	
<u>Ligne 002 en recettes</u>	<u>59 803.69 Euros</u>

4. Vote du Budget primitif 2007

La commission budget s'est réunie pour préparer le budget primitif 2007. Ce budget conditionne notamment les diverses subventions nécessaires à la réalisation des projets communaux. Pour 2007, les dépenses et recettes s'équilibrent de la façon suivante :

- 1) 257 479.69€ pour la section de fonctionnement (193 029 € en 2006)
- 2) 1 374 363.43€ pour la section d'investissement (1 039 571.67€ en 2006)

Sur la partie investissement, Fabrice Dalongeville indique que le budget correspond à la construction de la cantine scolaire dont le coût initial a été revu à la hausse pour différentes raisons. La première concerne la taille du projet proprement dit car la surface du bâtiment a augmenté pour mieux anticiper les besoins du RPI dans les prochaines années. Seconde raison : nous avons fait le choix d'en faire un bâtiment HQE, pour haute qualité environnementale. Ce surcoût sera rentabilisé au bout de quelques années,

car les frais de fonctionnement liés aux structures HQE sont moindres. Dernière raison : le marché du bâtiment est tendu ce qui permet aux entreprises de revoir à la hausse leur prix. Le cabinet Arval achève l'appel d'offre restreint avec les entreprises qui ont répondu à l'appel d'offre.

L'autre point important concernant l'investissement porte sur les travaux de renforcement des réseaux basses tension à l'enfouissement des lignes électrique et télécom dans la rue des Cornouillers et chemin du Noyer. Des travaux d'enfouissement seront également réalisés sur la place de l'église.

Nous attendons encore la décision du conseil général pour la partie eau potable gérée par le Syndicat des eaux.

5. Vote des quatre taxes

Monsieur le Maire propose que l'augmentation de la fiscalité locale soit liée à celui du coût de la vie, soit autour de 2%. Le maire propose de fixer le montant à 1.8% en 2006.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'ajustement dans cette proportion quatre taxes. Avec 6 Voix pour.

6. Passage aux 35 heures de la Secrétaire de Mairie :

Comme précisé au cours des précédentes réunions de conseil, le maire indique qu'il souhaite faire passer à 35 heures le secrétariat de mairie. Pour faire face aux multiples dossiers et aux nouvelles exigences de l'Etat dans le domaine du secrétariat de mairie, il est devenu indispensable de renforcer le volume horaire du poste de secrétaire de mairie. Cela nous permettra aussi de revoir les heures de permanences administratives proposées à la population. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le passage aux 35 heures de la secrétaire de Mairie. Avec 6 Voix pour.

7. délibération autorisant le Maire à passer le marché des travaux d'aménagement de voirie et réseaux divers avec la DDE

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des travaux rue des Noyers et rue des Cornouillers (renforcement réseaux, enfouissement des lignes et travaux de voirie) la DDE lui demande une délibération l'autorisant à signer le marché concernant ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres présents d'habiliter Monsieur le Maire à signer le marché avec la DDE ainsi que tous les documents ce rapportant à ces travaux.

Le Maire

Le Secrétaire

les Membres du Conseil Municipal